

## INFORMATION TARIFAIRE A DESTINATION DES USAGERS

### TARIFS A COMPTER DU 8 JUILLET 2024

Madame, Monsieur,

Suite à la nouvelle tarification votée le 11 avril 2024, et qui sera appliquée au 8 juillet 2024, voici une note explicative sur le calcul des participations demandées aux familles et les raisons de la hausse de certains tarifs.

Le SIVOM de Fleuve en Vallées dimensionne la capacité de ses accueils, avec les taux d'encadrement adaptés et règlementaires, afin de répondre aux besoins :

- 1- des familles résidant sur les communes de Blavozy ou Saint Germain Laprade,
- 2- des familles dont un parent travaille ou dont un enfant est scolarisé sur les communes de Blavozy ou Saint Germain Laprade,
- 3- des familles résidant sur les communes partenaires, à la demande de ces communes, signataires d'une convention de co-financement :
  - ces familles ont accès au tarif « SIVOM »,
  - les communes partenaires reversent la différence entre le tarif « SIVOM » et « hors SIVOM » au SIVOM de Fleuve en Vallées pour financer le service à leurs ressortissants.

La grille tarifaire est ainsi différenciée entre le tarif « SIVOM » et « Hors SIVOM ».

Le SIVOM FEV souhaite continuer à répondre aux mêmes besoins de la population et les critères d'accès au tarif « SIVOM » restent inchangés.

Malgré une gestion budgétaire rigoureuse, les dépenses ont fortement augmenté ces 2 dernières années avec une hausse :

- Des charges de personnel notamment suite à une évolution de la législation des taux d'encadrement et de la professionnalisation demandés par Jeunesse et Sport en septembre 2023.
- Et des charges générales (fluides, alimentation, assurances, matériel activités...).
- Une hausse de l'activité sur les 3 dernières années qui impacte à plus de 50% le financement des communes du Sivom.

Le travail préparatoire du budget 2024 a évalué le déficit de cette année 2024 à 89 640 €.

Les communes de Blavozy et Saint Germain Laprade, membres du SIVOM de Fleuve en Vallées et 1<sup>ers</sup> financeurs des accueils de mineurs de notre territoire, voient leur participation croître chaque année. Elles ont d'ores et déjà voté une nouvelle augmentation de leur participation pour 2024 :

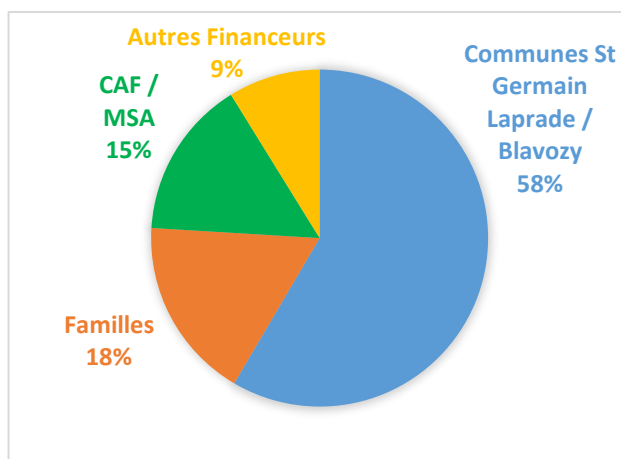
- 2022 : 310 480 €
  - 2023 : 381 309 €
  - 2024 : 405 014 €
- } + 30 %

Les familles et la CAF sont les 2<sup>èmes</sup> financeurs :

- Caisse d'Allocations Familiales : 198 282 €
- Familles : 173 780 €

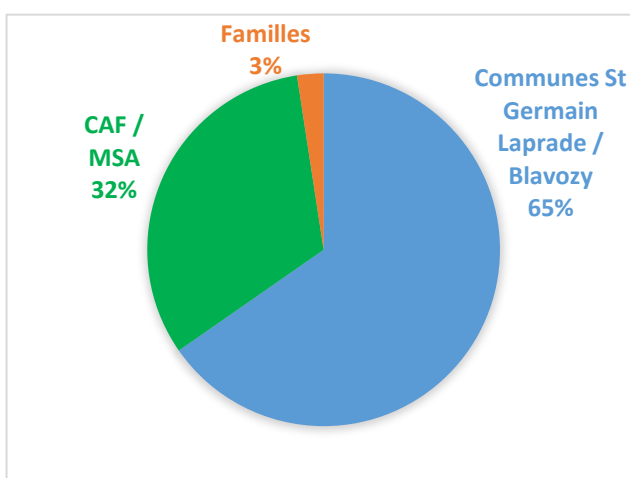
Concrètement, une journée en accueil de loisirs a un coût de **51,16 €** par enfant (hors sorties et repas) et les recettes se répartissent comme suit :

Journée vacances scolaires et mercredis	Coût journée
Participation Communes St Germain Laprade / Blavozy	29,91 €
Participation moyenne des familles	8,95 €
Participation PS CAF / MSA	7,79 €
Participation Autres Financeurs	4,51 €
<b>Total</b>	<b>51,16 €</b>



Une heure en accueil périscolaire les jours d'école a un coût de **2,48 €** par enfant et les recettes se répartissent comme suit :

Répartition recettes périscolaire	Coût Horaire
Participation Communes St Germain Laprade / Blavozy	1,62 €
Participation PS CAF / MSA	0,80 €
Participation familles	0,06 €
<b>Total</b>	<b>2,48 €</b>



La grille tarifaire ci-jointe regroupe :

- La tarification des vacances scolaires et mercredis (Tarif journée, demi-journée, suppléments sorties et repas, forfaits semaine et ados) ;
- La tarification de l'accueil périscolaire dans les écoles (forfait périscolaire).

La tarification est modulée par tranche selon le quotient familial, afin d'adapter la participation des familles selon les revenus.

Malgré l'engagement financier croissant des communes de Blavozy et Saint-Germain-Laprade, plusieurs mesures tarifaires ont été votées et s'appliqueront au 8 juillet 2024 afin d'équilibrer l'exercice budgétaire.

#### 1- Tarifs SIVOM - Vacances scolaires et Mercredis :

Une hausse de 10% des tarifs journée, demi-journée, suppléments sorties et forfaits sera appliquée. Le tarif repas reste inchangé.

#### 2- Tarifs Hors SIVOM - Vacances scolaires et Mercredis :

Depuis plusieurs années, il est proposé aux communes environnantes un partenariat afin d'accueillir leurs ressortissants dans nos structures.

L'objectif peut être de proposer un service d'accueil plus cohérent avec le bassin de vie des familles ou de mutualiser des moyens humains, financiers et matériels pour des communes qui n'ont pas d'accueil de loisirs sur leurs communes.

Ce partenariat implique que ces communes financent le même coût pour leurs ressortissants que ce que financent les communes de Saint-Germain-Laprade et Blavozy. Le tarif Hors SIVOM le prend dorénavant en compte et comprend, d'une part le tarif SIVOM à charge pour la famille, et d'autre part la participation de la commune.

### **3- Tarifs périscolaire :**

Il est proposé une participation des familles à hauteur de 10% du coût réel du périscolaire. Soit en moyenne 88 € par enfant et par an pour une famille à 1200 € de quotient familial. La tarification sera modulée en fonction du quotient familial et facturée en 2 périodes dans l'année :

- de la rentrée scolaire au 31 décembre,
- et du 1<sup>er</sup> janvier à la fin de l'année scolaire.

### **4- Tranches de quotient familial :**

Il est proposé d'ajouter une 11<sup>ème</sup> tranche de quotient familial afin d'équilibrer la répartition des QF. Les tranches de QF seront légèrement modifiées pour une meilleure lisibilité.

#### **Quelques informations complémentaires et les pièces à fournir pour calculer votre tarification (à renouveler entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 30 septembre chaque année) :**

- Pour tous les usagers :
  - Votre quotient familial, fourni par la CAF ou la MSA, qui permet de moduler votre tarification. A défaut, le tarif maximal est appliqué. Votre quotient familial peut aussi être calculé avec le/les avis d'imposition de votre foyer fiscal si vous n'êtes pas allocataire.
- Si vous êtes résidents sur les communes de Blavozy ou St Germain Laprade :
  - un justificatif de domicile sauf si vous avez fourni votre attestation de quotient familial ou votre avis d'imposition mentionnant votre domicile.
- Si vous n'êtes pas résidents sur les communes de Blavozy ou St Germain Laprade, mais que vous y travaillez :
  - Une attestation employeur ou l'en-tête de votre dernier bulletin de salaire mentionnant le mois de paie, l'adresse de l'employeur et votre nom.
- Si vous êtes résidents sur une commune partenaire et que vous ne travaillez pas sur les communes de Blavozy ou St Germain Laprade :
  - Un justificatif de domicile sauf si vous avez fourni votre attestation de quotient familial ou votre avis d'imposition mentionnant votre domicile.

Si vous rencontrez des difficultés financières liées à l'accueil de votre / vos enfants, des accompagnements existent. N'hésitez pas à en parler à notre secrétariat : [contact@sivom.org](mailto:contact@sivom.org) – 04 71 03 43 63 Vous pouvez également contacter le service d'action sociale de votre commune.

Danièle VALLERY,

Vice-Présidente



Guy CHAPELLE,

Président



<b>Tarifs</b>		QF 1	QF 2	QF 3	QF 4	QF 5	QF 6	QF 7	QF 8	QF 9	QF 10	QF 11
<b>Vacances et mercredis</b>												
<b>½ journée<sup>2</sup></b>	<b>SIVOM<sup>1</sup></b>	1€78	2€32	2€87	4€47	5€29	6€12	7€44	8€66	9€26	9€87	10€49
	<b>Hors SIVOM</b>	7€04	9€18	11€35	17€64	20€91	24€16	29€37	34€11	34€11	34€11	34€11
<b>Journée<sup>3</sup></b>	<b>SIVOM<sup>1</sup></b>	2€67	3€49	4€31	6€70	7€94	9€17	11€15	12€99	13€89	14€81	15€73
	<b>Hors SIVOM</b>	10€56	13€77	17€03	26€46	31€37	36€24	44€06	51€16	51€16	51€16	51€16
<b>Forfait Semaine<sup>4</sup></b>	<b>SIVOM<sup>1</sup></b>	10€69	13€95	17€25	26€80	31€77	36€70	44€62	51€96	55€57	59€22	62€92
	<b>Hors SIVOM</b>	42€24	55€08	68€12	105€84	125€48	144€96	176€24	204€64	204€64	204€64	204€64
<b>Forfait Annuel 13-16 ans<sup>5</sup></b>	<b>SIVOM<sup>1</sup></b>	19€58	25€52	31€57	49€17	58€19	67€32	81€84	95€26	101€86	108€57	115€87
	<b>Hors SIVOM</b>	<i>Uniquement pour les familles bénéficiant du tarif SIVOM</i>										

<b>Suppléments</b>		QF 1	QF 2	QF 3	QF 4	QF 5	QF 6	QF 7	QF 8	QF 9	QF 10	QF 11
<b>Repas</b>	<b>SIVOM<sup>1</sup></b>	3€80			4€70							
	<b>Hors SIVOM</b>	5€60										
<b>Petite sortie</b>	<b>SIVOM<sup>1</sup></b>	1€78	2€32	2€85	4€40	5€24	6€06	7€30	8€56	9€13	9€74	10€35
	<b>Hors SIVOM</b>	4€75	5€06	6€24	9€75	11€51	13€31	16€04	18€77	20€09	21€40	22€71
<b>Grande sortie</b>	<b>SIVOM<sup>1</sup></b>	2€38	3€38	4€16	6€36	7€55	8€73	10€57	12€35	13€19	14€06	14€93
	<b>Hors SIVOM</b>	7€13	7€37	9€09	14€01	16€95	19€60	23€34	27€20	29€11	31€01	32€91
<b>Absence inscription<sup>6</sup></b>	<b>SIVOM<sup>1</sup></b>	1€78	2€32	2€87	4€47	5€29	6€12	7€44	8€66	9€26	9€87	10€49
	<b>Hors SIVOM</b>	1€78	2€32	2€87	4€47	5€29	6€12	7€44	8€66	9€26	9€87	10€49

<b>Tarifs</b>		QF 1	QF 2	QF 3	QF 4	QF 5	QF 6	QF 7	QF 8	QF 9	QF 10	QF 11
<b>Forfait périscolaire</b>												
<b>Période 1</b>												
<b>Rentrée scolaire au 31/12</b>		16€00	19€20	22€40	25€60	28€80	32€00	35€20	38€40	41€60	44€80	48€00
<b>Période 2</b>												
<b>01/01 à fin d'année scolaire</b>		24€00	28€80	33€60	38€40	43€20	48€00	52€80	57€60	62€40	67€20	72€00

<sup>1</sup> Familles résidant ou travaillant sur les communes du SIVOM (Blavozy et Saint-Germain-Laprade), familles dont un enfant est scolarisé sur le SIVOM et familles des communes partenaires : Chaspinhac, Le Pertuis et Saint-Hostien.

<sup>2</sup> Matin ou A. midi. Si repas, départ avant 14h.

<sup>3</sup> Hors suppléments (repas, sorties...).

<sup>4</sup> Semaine complète (5 jours), hors suppléments (repas, sorties...).

<sup>5</sup> À l'année, hors suppléments (repas, sorties...).

<sup>6</sup> Appliqué une seule fois sur la période.